

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCES NUMÉROS 2267, O-3 ET 2267, O-4
ENTRÉES EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les ordonnances suivantes :

- Ordonnance numéro 2267, O-3 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion durant la session d'hiver 2022;*
- Ordonnance numéro 2267, O-4 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2022.*

Ces ordonnances entrent en vigueur le 8 février 2022 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 8 février 2022.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate